

Les valeurs

RESOLUTION N°1

Aide et Action, organisation de la société civile, spécialiste de l'éducation, fonde son action sur les valeurs de :

- Liberté :
L'éducation est la source principale de la liberté.
Aide et Action s'engage à respecter la liberté des populations / individus dont les différences constituent une indéniable richesse.
- Respect :
L'éducation donne une meilleure compréhension de la diversité du monde. Elle induit le droit à la différence, la considération et la tolérance.
Aide et Action s'engage à respecter les diversités culturelles dans les actions qu'elle mène.
- Solidarité :
L'éducation est un bien qui se partage, qui se diffuse et qui se transmet.
Aide et Action est solidaire de tous ceux qui sont ou seront partenaires, Etats, acteurs locaux, communautés, et qui oeuvrent pour la réalité du droit à l'éducation de tous.
- Equité :
L'éducation contribue à réduire les inégalités en donnant à chacun les opportunités d'accéder aux ressources nécessaires à son propre développement.
Aide et Action s'engage à considérer chaque demande éducative collective -qu'elle émane de la population ou de communautés restreintes- comme particulière et singulière, et devant recevoir une réponse adaptée.
- Intégrité :
L'éducation permet aux individus d'avoir conscience de l'autre et de sa valeur et de respecter ainsi son intégrité physique et morale.
Aide et Action s'engage à favoriser le développement global de l'individu. Elle s'engage à rendre ses actions transparentes et lisibles pour établir une cohérence entre son discours et ses actes.

Ces valeurs et les principes qui en découlent guident les démarches de développement qui fondent les actions de l'Association.

Elles constituent la base de la Charte de l'Association sur laquelle tous ses acteurs devront s'engager.

Le développement d'une politique d'influence

RESOLUTION N°2

Les actions de l'Association sont relayées partout où se détermine le devenir de l'éducation.

Aide et Action développe une politique d'influence auprès des Etats, des collectivités territoriales et des institutions multilatérales et bilatérales, afin qu'ils intègrent les problématiques éducatives dans leurs stratégies de développement, prennent en compte les demandes des acteurs locaux et respectent leurs engagements.

Le grand public, levier de cette politique d'influence, doit être sensibilisé, informé et formé aux problématiques de l'éducation et du développement.

Le développement d'une politique d'influence

RESOLUTION N°3

Aide et Action agit sur tous les facteurs, freins et leviers, qui ont des incidences sur le champ éducatif pour faire progresser la cause de l'éducation.

Les démarches de développement

RESOLUTION N°4

Aide et Action s'attache à développer des démarches telles que tous les acteurs, décident, élaborent, mettent en œuvre et évaluent leurs projets de développement.

Aide et Action les accompagne et les appuie pour cela, dans le strict respect de ses valeurs.

Le déploiement géographique

RESOLUTION N°5

Aide et Action développe ses actions en faveur de « l'Education Pour Tous », et en particulier pour les populations dont le droit à une éducation de qualité n'est pas reconnu, respecté, appliqué.

Le déploiement géographique

RESOLUTION N°6

Le déploiement géographique d'Aide et Action respecte les principes d'économie, d'efficacité et de cohérence stratégique. Il se réalise dans une dynamique d'échange et de décloisonnement favorisant l'innovation et le renforcement de la compétence d'Aide et Action.

L'élargissement des domaines d'intervention

RESOLUTION N°7

Aide et Action participe à la réalisation cohérente des objectifs de « l'Education Pour Tous ».

Notamment, Aide et Action contribue à l'éducation à la paix et à la citoyenneté.

Aide et Action contribue à l'éducation à l'environnement et à la santé.

Aide et Action développe l'accompagnement éducatif des populations en déplacement, dans les pays où elle intervient.

Aide et Action participe, à la suite de crises ou de situations d'urgence, partout où elle est présente, à la reconstruction de l'offre et de la demande éducatives, en partenariat avec des organisations spécialisées dans l'urgence.

L'internationalisation

RESOLUTION N°8

Aide et Action doit devenir une ONG internationale de développement par l'éducation.

Cette internationalisation se construit autour de principes forts :

- le partage des décisions,
- l'autonomie des régions,
- la responsabilité partagée du développement global de l'Association,
- la mutualisation des ressources (humaines, financières, d'information...).

Ces principes sont garantis par la Charte de l'Association.

La construction d'un mouvement pour l'éducation

RESOLUTION N°9

Aide et Action contribue à porter un large mouvement pour la cause de l'éducation dans le monde.

Ses militants s'engagent dans la mobilisation pour la sensibilisation du public.

La construction d'un mouvement pour l'éducation

RESOLUTION N°10

Résolution débattue et votée :

Aide et Action favorise la mise en place de structures autonomes qui, fondées sur les principes de la Charte de l'Association, renforcent la représentativité locale de l'action bénévole.

Le développement des ressources

RESOLUTION N°11

Le parrainage doit rester le fondement d'Aide et Action.

L'Association doit se doter d'une stratégie internationale des ressources, impliquant l'ensemble des régions et renforçant les liens de solidarité et d'équité, en faisant évoluer la notion de parrainage en fonction des différentes cultures.

Elle poursuit la gestion prudente et efficiente de ses ressources à tous les niveaux de l'Association, en renforçant la transparence.

De nouvelles normes et procédures seront établies pour la mobilisation, la redistribution et l'utilisation des ressources.

Le renforcement des capacités

RESOLUTION N°12

Aide et Action renforce la capacité de ses équipes salariées et bénévoles, notamment dans les domaines de l'évaluation et de la capitalisation des actions, de l'expertise et de la recherche en éducation, afin de s'adapter à ses nouvelles missions.

L'Association consolide son statut de spécialiste de l'éducation par le développement de modes actifs de partage de son expertise.